ÉTAT DES BUREAUX

DE LA TRÉSORERIE NATIONALE.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

M. DCC. XCI.

Case folio FRC 9782

THE ... LIBRARY

Md W 6341

BUREAUX

QUI FORMERONT

LA CONSISTANCE HABITUELLE ET PERMANENTE

DE LA TRÉSORERIE NATIONALE,

A compter du premier octobre 1791, non compris les Bureaux de comptabilité définitive.

SECTION DE LA RECETTE.

Bureaux chargés de suivre la rentrée et le versement au Trésor public, de toutes les Contributions directes et indirectes.

Ces Bureaux sont composés, en exécution des articles 1 et 2 du Décret du 11 Juillet 1791, d'un premier Commis, d'un Bureau principal et de quatre Bureaux particuliers de Correspondance.

FONCTIONS DU PREMIER COMMIS.

Il doit seconder le Commissaire de la Trésorerie particulièrement chargé de la recette, et à cet effet, surveiller le travail des quatre Directeurs, chargés de la Correspondance avec les Receveurs de District dont il sera fait mention ci-après, et préparer à l'aide du Bureau principal, tout ce qui n'est pas compris dans les opérations dont ces Directeurs sont spécialement chargés. Il préparera la correspondance du Comité de Trésorerie avec les 83 Départemens, avec les 544 Districts, avec le Ministre des Contributions publiques : il projettera les mémoires généraux, et les rapports sur les difficultés qui pourroient contrarier l'exécu-

tion des Décrets de l'Assemblée Nationale, concernant le versement des contributions au Trésor Public : de plus il suivra, sous les ordres du Comité de Trésorerie, la rentrée de celles des Contributions indirectes, dont le produit ne passe pas par les Caisses des Receveurs de Districts.

Composition du Bureau général et traitement.

Premier Commis de la Section de la Recette	12,000 ℔
Trois Chefs de Bureau à 3,600 liv.	10,800
Trois Sous-Chefs à 2,400 liv.	7,200
Six Commis à 1,800 liv.	10,800
Trois à 1,500 liv.	4,500
Trois à 1,200 liv.	3,600
Deux garçons de Bureau à 720 liv.	1,440
TOTAL	50,340 ℔

Fonctions des quatre Directions particulières de Correspondance.

Ces Bureaux particuliers sont destinés à suivre la Correspondance journalière et le versement des fonds de Receveurs de Districts. Les quatre Directeurs entre lesquels les 83 Départemens seront partagés, transmettront à ces Receveurs, chacun dans leur division, les observations dont leurs bordereaux auront été jugés susceptibles. Ils donneront avis aux Receveurs des rescriptions qui seront tirées sur eux par le Signataire des rescriptions : ils feront expédier les récépissés que le Caissier général du Trésor public délivrera à la décharge des Receveurs de Districts pour chacun de leurs envois, et ils leur adresseront ces récépissés, après qu'ils auront été revêtus de toutes les formalités : enfin, lorsque l'époque de la comptabilité sera arrivée, ils seront chargés, chacun dans leur division, de vérifier les comptes des Receveurs, d'après les formes qui auront été décrétées par l'Assemblée Nationale.

Les travaux de la section de la recette seront infiniment multipliés. Les Bureaux qui en dépendent auront incessamment à suivre à-la-fois les restes de l'exercice de 1790 et le recouvrement de 1791. Au commencement de l'année prochaine, les détails des contributions de 1792 viendront s'y joindre ; et à compter de 1793, on peut calculer qu'il y aura toujours trois exercices marchant de front.

Compositions et traitemens.

Quatre Directeurs à 8,000 liv.	32,000 ℔
Huit Chefs à 3,600 liv.	28,800
Quatre premiers Commis teneurs de livres à 2,400 liv.	9,600
Huit premiers Commis à 2,000 liv.	16,000
De cette part.	86,400 ℔

Report	86,400 ℔
Seize Commis à 1,800 liv.	28,800
Huit à 1,500 liv.	12,000
Huit à 1,200 liv.	9,600
Quatre Garçons de Bureaux à 720 liv.	2,880
TOTAL	139,680 ℔

CAISSES DE RECETTE.

FONCTIONS.

Les Caisses de Recette de la Trésorerie Nationale seront au nombre de deux; savoir, la Caisse journalière de Recette, où se réuniront les Contributions directes et indirectes de tout le royaume; la Caisse générale où elles seront versées en masse. Ces deux Caisses remplaceront l'ancienne consistance, 1°. des Caisses du Trésor-Public; 2°. de celles des Recettes générales des Finances; 3°. de celle de la Ferme générale; 4°. de celles de la Régie générale; 5°. de celles de toutes les administrations des Finances qui se trouvent supprimées.

COMPOSITION ET TRAITEMENS.

Administration générale.

Un Caissier général comptable	24,000 ℔	64,000 ℔
Un Contrôleur général des Caisses	12,000	
Un Caissier de la Recette journalière	18,000	
Un Sous-Caissier signataire des rescriptions	10,000	

Bureau du Caissier général.

Un Commis principal, Aide du Caissier	3,500 ℔	17,700
Un autre	3,500	
Un teneur du grand livre de Caisse générale et de Recette journalière	3,500	
Pour la tenue des journaux et autres écritures. Un Commis à	3,000	
Un à	2,400	
Un à	1,800	

Bureau du Contrôleur des Caisses.

Un Commis principal pour la tenue des livres de Recette et de Dépense des Caisses générale et journalière	3,500 ℔	15,520
Un second Commis principal pour le même objet	3,000	
Un Commis pour la tenue des registres de Dépenses des Départemens	2,400	
Un Commis pour les opérations relatives aux reconstitutions	2,400	
Un second Commis pour le même objet	2,000	
Un Commis aux écritures	1,500	
Un Garçon de Bureau	720	

De cette part 97,220 ℔

Report.		97,220 ℔
Bureau du Caissier de la Recette journalière.		
Un Commis principal	3,000 ℔	
Un Contrôleur des rescriptions.	4,000	
Un Commis pour l'expédition des rescriptions	2,400	
Un Commis pour la tenue du journal des rescriptions.	1,800	
Un Commis aux écritures.	1,500	12,700
Il sera en outre conservé un Commis chargé particulièrement des restes des exercices des ci-devant Receveurs généraux des Finances, qui sera porté sur l'état des établissemens momentanés, ci.	*Mémoire.*	
Garçons de Caisses.		
Un premier Garçon de Caisse	2,000 ℔	
Six garçons de Caisse à 1,500 liv.	9,000	13,880
Quatre Garçons de Bureau pour le service des Caisses à 720 liv. . . .	2,880	
TOTAL.		123,800 ℔

PREMIÈRE SECTION DE LA DÉPENSE.

Frais du Culte, de la Liste civile, des Affaires étrangères, des Ponts et Chaussées, et des Dépenses diverses.

Bureau de Contrôle de la Dépense et de vérification des Comptes.

FONCTIONS.

Les Bureaux de Correspondance et de Contrôle établis dans chacune des Sections de la Trésorerie Nationale, sont chargés de la surveillance habituelle de toutes les opérations relatives à la dépense et à la vérification de la comptabilité. Ces Bureaux existoient du temps des Trésoriers, et ils ne sont devenus que plus nécessaires dans le nouvel ordre de choses qui a été établi.

COMPOSITION ET TRAITEMENS.

Premier Commis-Contrôleur de la Dépense, chargé en même-temps de la correspondance et de la vérification des comptes		8,000 ℔
Correspondance et Contrôle des frais du Culte et des Dépenses diverses.		
Un Chef	3,600 ℔	
Un Sous-Chef	2,400	
Un Commis aux Ecritures	1,500	7,500
Correspondance et Contrôle des Monnoies.		
Un Chef	3,600 ℔	
Un Commis principal	2,000	
Un Commis aux Ecritures	1,500	7,100
Vérification des Comptes du Culte, des Monnoies et des Dépenses diverses.		
Un Chef	3,600	
Un Sous-Chef	2,400	
Deux Commis aux Ecritures, à 1,500 liv.	3,000	9,000
Un Garçon de Bureau		720
TOTAL		32,320

BUREAU DE PAIEMENT.

FONCTIONS.

Les rentes et les pensions qui faisoient partie de cette Section de la Dépense, en seront séparées à l'avenir, et formeront un Département particulier, conformément à ce qui a été décrété par l'Assemblée Nationale. Les états ci-après présentent la consistance qu'aura le Bureau de paiement des Dépenses diverses, lorsque cette séparation aura été effectuée.

COMPOSITION ET TRAITEMENS.

Administration générale.

Un Payeur principal	12,000 ℔	18,200
Un Commis pour le seconder	2,000	
Un Commis expéditionnaire, à	1,800	
Deux à 1,200 liv.	2,400	

Dépenses du Culte.

Un Chef	3,600 ℔	6,000
Un Commis principal	2,400	

Tenue des Journaux.

Un Chef	3,600	9,000
Un Commis principal	3,000	
Un second Commis	2,400	

Service des Dépenses diverses et des Ponts et Chaussées.

Un Chef			3,600 ℔	15,300
Pour les Dépenses diverses	Un Commis principal	2,400 ℔	6,600	
	Un Commis, à	1,800		
	Deux Commis, à 1,200 liv.	2,400		
Pour les Ponts et Chaussées	Un Commis principal	2,400	5,100	
	Un Commis, à	1,500		
	Un Commis, à	1,200		

Comptabilités en parties doubles des Dépenses du Culte, des Ponts et Chaussées, et Dépenses diverses.

Un Teneur de Livres	3,600 ℔	5,400
Un Commis	1,800	
Deux Garçons de bureau, à 720 liv.		1,440
TOTAL		55,340 ℔

SECONDE

SECONDE SECTION DE LA DÉPENSE.

Paiement des intérêts de la Dette publique et des Pensions.

Bureau de Contrôle de la Dépense et de vérification des Comptes.

FONCTIONS.

Le Bureau de Vérification et de Contrôle des comptes des rentes et des pensions est un des plus importans du Trésor public, relativement à la somme des dépenses qu'il est chargé de surveiller. La consistance définitive de ce Bureau dépendra du parti que prendra l'Assemblée Nationale pour le paiement des pensions et des intérêts de la dette publique.

COMPOSITION ET TRAITEMENS.

Un premier Commis-Contrôleur de la Dépense, chargé en même tems de la correspondance et de la vérification des comptes.	8,000 ℔
Un Commis principal.	2,400
Un second Commis.	2,000
Deux Commis, à 1,500 liv.	3,000
Un Garçon de bureau	720
TOTAL.	16,120 ℔

BUREAU DE PAIEMENT.

FONCTIONS.

Les différens objets qui formeront la consistance de cette Section, faisoient précédemment partie du département des Dépenses diverses.

Ce Bureau devant embrasser la totalité des Dépenses relatives à la dette publique, on y a réuni, 1°. les liquidateurs qui, ci-devant, étoient attachés au département des Dépenses diverses; 2°. le détail relatif à la reconstitution des rentes; 3°. le paiement des pensions accordées aux ci-devant Bénéficiers, qui, à beaucoup d'égards, doivent être assimilées aux rentes viagères. L'organisation de ce Bureau ne doit être, au surplus, regardée que comme provisoire, sa consistance devant être

considérablement augmentée, si l'Assemblée Nationale substituoit une Caisse unique au service des Payeurs des rentes.

Les vérifications dont est chargé ce Bureau, relativement aux remboursemens à faire par la Caisse de l'Extraordinaire, ont obligé d'augmenter momentanément le nombre des Liquidations qui y étoient attachées : mais comme ces opérations n'auront qu'une durée limitée et dont le terme n'est pas très-éloigné ; comme elles ne tiennent pas d'ailleurs à la consistance habituelle et permanente du Trésor-public, ces Liquidateurs n'ont point été portés dans l'état ci-après.

COMPOSITION ET TRAITEMENS.

Un Payeur principal comptable	12,000 ℔
Un premier Liquidateur	6,000
Un second Liquidateur	5,000
Un troisième Liquidateur	4,000
Un quatrième Liquidateur	3,000
Un Teneur de Livres	2,400
Deux Commis, à 2,000 liv.	4,000
Deux Commis, à 1,500 liv.	3,000
Deux Garçons de Bureau, à 720 liv.	1,440
TOTAL	40,840 ℔

TROISIÈME SECTION DE LA DÉPENSE.

Dépenses de la Guerre.

Bureau de Contrôle de la dépense et de vérification des comptes.

FONCTIONS.

Les motifs qui ont été précédemment exposés pour le Contrôle du paiement des Dépenses du Culte, des Dépenses diverses et de la dette publique, ont déterminé à conserver un établissement de même genre pour les Dépenses de la guerre. Il a paru nécessaire d'exercer une surveillance et une vérification indépendantes de celles du comptable. Ce Bureau, d'ailleurs, existoit presque avec la même consistance pour la correspondance et pour la vérification des comptes; en sorte qu'on obtiendra sans frais une augmentation de sûreté.

COMPOSITION ET TRAITEMENS.

Un premier Commis-Contrôleur de la Dépense, chargé en même temps de la correspondance et de la vérification des comptes.		8,000 ff
Pour le Contrôle de la Dépense et la Correspondance.		
Un Chef.	3,600	
Un Sous-Chef.	2,400	7,500
Un Commis expéditionnaire.	1,500	
Pour la vérification des Comptes.		
Un Chef.	3,600	
Un Commis principal.	2,000	8,600
Deux Commis, à 1,500 liv.	3,000	
Un Garçon de Bureau.		720
TOTAL, ...		24,820

BUREAU DE PAIEMENT.

FONCTIONS.

Le Département des Dépenses de la Guerre se divise en plusieurs parties; savoir, l'Extraordinaire des Guerres, l'Artillerie, le Génie et la Gendarmerie Nationale. Ces divisions répondoient autrefois à autant de Trésoriers particuliers, qui eux-mêmes étoient alternatifs, c'est-à-dire, dont l'un étoit chargé des exercices pairs, l'autre des exercices impairs. Le Bureau ci-après remplace tous ces Trésoriers et leurs Commis: il en réunit toutes les fonctions.

COMPOSITION ET TRAITEMENS.

Administration générale.

Un Payeur principal	12,000 ℔	
Un Chef	3,600	24,000
Deux Sous-Chefs, à 2,400 liv.	4,800	
Deux Commis expéditionnaires, à 1,800 liv.	3,600	

Service et Correspondance de l'Extraordinaire des Guerres.

Un Chef	3,600 ℔	
Un Sous-Chef	2,400	
Trois Commis, à 1,800 liv.	5,400	12,900
Un Commis, à 1,500 liv.	1,500	

Artillerie et Génie.

Un Chef	3,600 ℔	
Un Commis principal	2,000	8,600
Deux Commis, à 1,500 liv.	3,000	

Gendarmerie Nationale.

Un Chef	3,600 ℔	
Un Sous-Chef	2,400	7,200
Un Commis, à	1,200	

Pour le Contrôle des Traites tirées des Départemens.

Un Commis principal	2,000 ℔	3,500
Un Commis, à	1,500	

Pour la tenue des Journaux, celle des Livres en parties doubles et le Classement des acquits.

Un Chef	3,600 ℔	
Un teneur de Livres en parties doubles	3,000	
Trois Commis, à 2,400 liv.	7,200	20,900
Un Commis, à 2,000 liv.	2,000	
Deux Commis, à 1,800 liv.	3,600	
Un Commis, à	1,500	
Deux Garçons de Bureau, à 720 liv.		1,440
TOTAL		78,540

QUATRIÈME SECTION DE LA DÉPENSE.

Dépenses de la Marine.

Bureau de contrôle de la Dépense et de la vérification des comptes.

FONCTIONS.

Les motifs précédemment exposés relativement au paiement des Dépenses diverses, des intérêts de la dette publique et des dépenses de la guerre, ont déterminé la conservation d'un établissement semblable pour la Marine.

COMPOSITION ET TRAITEMENS.

Un premier Commis-Contrôleur de la Dépense, chargé en même temps de la correspondance et de la vérification des comptes.		8,000 ₶
Correspondance et contrôle de la Dépense.		
Un Chef.	3,600 ₶	
Un Commis à.	2,400	7,500
Un autre à	1,500	
Vérification des comptes.		
Un Chef de vérification	3,600 ₶	
Deux Commis principaux à 2,400 liv.	4,800	12,900
Trois Commis à 1,500 liv.	4,500	
Un Garçon de Bureau		720
TOTAL.		29,120 ₶

BUREAU DE PAIEMENT.

FONCTIONS.

Le Département des dépenses de la Marine embrasse plusieurs services : celui des Ports, celui des Colonies de l'Amérique, celui des Isles-de-France et de Bourbon, celui du Continent de l'Inde. La Marine a ses Payeurs particuliers ou Trésoriers dans toutes ces parties ; et le Bureau des Dépenses est chargé d'y faire passer des fonds, sur les ordres du Ministre de la Marine.

COMPOSITION ET TRAITEMENS.

Administration générale.

Un Payeur principal	12,000 ℔	
Un Chef à	3,600	
Un Commis à	1,800	20,400 ℔
Deux Commis à 1,500 liv.	3,000	

Pour la tenue des journaux et comptes en parties doubles.

Premier Teneur de livres	4,200 ℔	
Second Teneur de livres	3,600	
Troisième Teneur de livres	3,000	18,600
Un Commis à	1,800	
Quatre Commis à 1,500 liv.	6,000	
Deux Garçons de Bureau à 720 liv.		1,440
TOTAL		40,440 ℔

CAISSES DE DISTRIBUTION

POUR LE SERVICE DES QUATRE SECTIONS DE LA DÉPENSE.

FONCTIONS.

Le Décret de l'Assemblée Nationale supposoit l'établissement de quatre Caisses de distribution. Mais un examen approfondi a fait connoître que celles de la Guerre et de la Marine étoient susceptibles d'être réunies, sans qu'il pût en résulter aucun inconvénient. A l'égard de celle du paiement de la dette publique, son existence dépendra du parti que l'Assemblée Nationale prendra pour le paiement des rentes; et en attendant, le paiement en masse continuera de s'en faire par la Caisse des Dépenses diverses. Ces Caisses sont sous la dépendance et la responsabilité du Receveur général qui les alimentera à mesure du besoin.

COMPOSITION ET TRAITEMENS.

Dépenses diverses.

Un Caissier	10,000 ℔	
Deux Contrôleurs à 2,400 liv.	4,800	
Un Commis Payeur	1,600	22,400 ℔
Quatre Garçons de Caisse à 1,500 liv.	6,000	

Caisses de la Guerre et de la Marine.

Un Caissier	6,000 ℔	
Un Contrôleur	3,000	12,000
Deux Garçons de Caisse à 1,500 liv.	3,000	
TOTAL		34,400

SECTION
DE LA COMPTABILITÉ CENTRALE.

Bureaux de comptabilité centrale pour la tenue en parties doubles du grand livre du Trésor-public, de celui de prospectus des Dépenses, des livres auxiliaires, pour les calculs de toute espèce, et pour l'expédition des Etats de distribution.

FONCTIONS.

Ces Bureaux seront sous les ordres et sous l'inspection immédiate du Commissaire de la Trésorerie chargé de la comptabilité : ils seront le centre commun auquel viendront aboutir toutes les opérations du Trésor public, tant en recettes qu'en dépenses. Ils en présenteront le tableau par jour, par semaine, par mois, par année. Les écritures en seront à jour; en sorte que chaque soir, les Commissaires de la Trésorerie pourront se rendre compte de la situation du Trésor Public, et même en adresser l'Etat au Président du Corps Législatif, s'il est ainsi ordonné.

Les opérations de ces Bureaux ne se borneront pas à la comptabilité des Caisses intérieures du Trésor Public; elles s'étendront à toutes les Caisses de Recette et de Dépense, et les écritures ne seront retardées qu'autant que l'exigera la distance des lieux et la nécessité d'obtenir les bordereaux des comptables. On y distinguera les Dépenses faites pendant chaque année, de celles faites pour chaque année. On y tiendra le compte du Trésor Public avec la Caisse de l'Extraordinaire. Enfin, on y expédiera les Etats de distribution, après qu'il aura été vérifié sur le registre de prospectus, si les sommes y portées n'excèdent pas celles décrétées par le Corps Législatif. C'est dans ce Bureau que se feront tous les calculs nécessaires pour les travaux des Commissaires de la Trésorerie, et que s'expédieront les Etats qui y seront relatifs.

Composition et traitemens.

Un premier Commis Directeur de la Comptabilité centrale.		7,200 ℔
Tenue des livres pour la Section de la Recette.		
Un Chef.	5,000 ℔	
Un Teneur du grand livre de la Recette.	3,000	
Un Commis pour la tenue du Journal	2,400	
Un Commis principal pour la tenue des registres de comptes courans des Receveurs de Districts.	2,400	16,400
Deux Commis pour *idem*, à 1,800 liv.	3,600	
De cette part.		23,600 ℔

Report		23,600 ℔
Tenue des livres pour la réunion de toutes les Dépenses, et pour établir la situation du Trésor Public.		
Un Teneur de grand livre	3,000 ℔	7,200
Un Commis pour la tenue du Journal.	2,400	
Un Commis	1,800	
Calculateurs.		
Un Chef.	4,000 ℔	5,800
Un Commis, aide.	1,800	
Formation et expédition des Etats destinés pour l'Assemblée Nationale et des Etats de distribution.		
Un Chef	4,000 ℔	7,900
Un Commis principal	2,400	
Un Commis expéditionnaire.	1,500	
Un Garçon de Bureau		720
TOTAL.		45,220 ℔

BUREAU DU SECRÉTARIAT

COMMUN AUX SIX SECTIONS PRÉCÉDENTES.

FONCTIONS.

Le Secrétaire établi par l'art. 3, du Décret du 18 Mars 1791, est chargé de tenir le registre des délibérations du Comité de Trésorerie, et de dresser procès-verbal de ses séances.

De faire registrer les lettres envoyées aux différentes Sections et aux différens Bureaux qu'elles concernent; de projetter, lorsqu'il en est chargé, les réponses et mémoires généraux, dont les Commissaires ne se seront pas reservé personnellement la rédaction.

De la garde des Archives et pièces de Comptabilité générale.

COMPOSITION ET TRAITEMENS.

Secrétaire.	6,000 ℔
Commis principal chargé de l'enrégistrement des renvois.	2,600
Un Commis à.	2,000
Un Commis à.	1,800
Un Commis à	1,500
Un Garçon de Bureau à	720
TOTAL.	14,620 ℔

SERVICE

SERVICE DE L'HOTEL DE LA TRÉSORERIE NATIONALE.

Concierge	1,200 ℔
Portier de la grande porte	1,000
Portier de la rue Vivienne	800
Portier de la rue Neuve-des-Petits-Champs	800
Deux Balayeurs Frotteurs, chargés d'entretenir la propreté dans l'Hôtel, à 540 liv. chaque	1,080
Trois hommes chargés de monter le bois et de balayer les cours	1,080
Six garçons de bureaux pour le service intérieur à 720 liv.	4,320
Aide pour les Caisses	360
Gardes-Suisses	5,984
Monteur de bois	360
TOTAL	16,984 ℔

A l'égard des Dépenses générales et variables, pour fournitures de Bureau et autres frais relatifs au service de la Trésorerie Nationale, elles sont d'autant moins susceptibles d'évaluation, qu'il s'agit d'une nouvelle composition, et qu'on ne peut établir aucune comparaison avec celles de même nature qui ont eu lieu jusqu'ici. On doit donc se borner à observer que cet objet sera suivi avec la plus grande attention par le Comité de Trésorerie, et qu'il y apportera la plus sévère économie. Ces dépenses, après la révolution d'une année, seront remises sous les yeux du Corps Législatif, qui pourra déterminer alors, sur une base connue, s'il y a lieu de les fixer à une somme annuelle, ou de continuer à les passer sur des mémoires vérifiés et arrêtés.

RÉCAPITULATION

DES ÉMOLUMENS ACCORDÉS AUX PRÉPOSÉS ET EMPLOYÉS QUI FORMERONT LA CONSISTANCE HABITUELLE ET PERMANENTE DE LA TRÉSORERIE NATIONALE.

SECTION DE LA RECETTE.

Bureau général chargé de suivre la rentrée et le versement au trésor public des contributions directes et indirectes	50,340 ᵗᵗ
Bureaux particuliers de correspondance pour le même objet	139,680
Caisses de recette, et bureaux qui en dépendent	123,800

PREMIÈRE SECTION DE LA DÉPENSE.

Dépenses du Culte, de la Liste civile, des affaires étrangères, des Ponts et Chaussées, et dépenses diverses.

Bureau de contrôle de la dépense et de vérification des comptes	32,320
Bureau de paiement	55,340

SECONDE SECTION DE LA DÉPENSE.

Paiement des intérêts de la dette publique et des pensions.

Bureau de contrôle de la dépense et de vérification des comptes	16,120
Bureau de paiement	40,840

TROISIÈME SECTION DE LA DÉPENSE.

Dépenses de la Guerre.

Bureau du contrôle de la dépense et de vérification des comptes	24,820
Bureau de paiement	78,540
De cette part.	561,800 ᵗᵗ

Report	561,800 ff

QUATRIÈME SECTION DE LA DÉPENSE.

Dépenses de la Marine.

Bureau de contrôle de la dépense et de vérification des comptes.	29,120
Bureau de paiement	40,440
Caisses de dépense ou de distribution, communes aux quatre sections de la dépense. . .	34,400

SECTION DE LA COMPTABILITÉ.

Bureau de comptabilité centrale	45,200

BUREAU COMMUN AUX SIX SECTIONS.

Secrétariat	14,620

Dépenses diverses.

Service de l'hôtel de la Trésorerie Nationale	16,984
TOTAL des dépenses habituelles et permanentes de la Trésorerie Nationale dans sa nouvelle consistance	742,584 ff

BUREAUX

QUI AVOIENT ÉTÉ PRÉCÉDEMMENT

ÉTABLIS DANS CHACUNE DES SECTIONS DE LA DÉPENSE

DE LA TRÉSORERIE NATIONALE,

Pour la formation des États au vrai, et qui seront provisoirement conservés dans la consistance qu'ils avoient précédemment, suivant les États certifiés par l'Ordonnateur du Trésor Public, en attendant que l'Assemblée Nationale ait définitivement prononcé sur la comptabilité, tant arriérée que future. On y a ajouté un premier Commis chargé de diriger et de surveiller les opérations.

[La dépense relative à ces bureaux est portée, par évaluation, à 50,000 liv. dans la récapitulation générale qui se trouve à la suite de ces États. On espère qu'elle n'excédera pas cette somme, lorsque la comptabilité sera remise au courant.]

Formation des comptes du Trésor-public.

Un premier Commis		8,000 ℔
Un Chef	3,500 ℔	
Un Commis principal	2,400	
Deux Commis à 2,000 ℔	4,000	
Un à	1,800	14,200
Un à	1,500	
Un Garçon de Bureau	1,000	

Formation des comptes du département des Dépenses diverses.

Un Chef à	4,000 ℔	6,500
Un Commis à	2,500	

Formation du compte des Pensions.

Un Chef à	4,500 ℔	
Un Commis principal à	2,400	
Un Commis à	1,800	11,100
Un Commis à	1,600	
Un Garçon de Bureau	800	

De cette part . . . . . 39,800 ℔

Report.		39,800 ff
Formation des comptes de la Guerre. (1)		
Un Chef	6,000	
Un sous-Chef	3,600	
Deux sous-Chefs à 3,000 ff	6,000	
Deux Commis principaux à 2,400 ff	4,800	
Un Commis à	2,100	47,100 ff
Deux Commis à 2,000 ff	4,000	
Six Commis à 1,800 ff	10,800	
Deux à 1,500 ff	3,000	
Cinq à 1,200 ff	6,000	
Un Garçon de Bureau.	800	
Formation des comptes de la Marine.		
Un Chef	3,600 ff	7,500
Un sous-Chef	2,400	
Un Commis	1,500	
Formation des comptes des Monnoies.		
Un Commis à	1,800 ff	2,800
Un autre à	2,400	
Bureau pour l'expédition des quittances comptables.		
Un Commis principal	2,600 ff	5,000
Un Commis	2,400	
TOTAL		102,200 ff

(1) L'État de l'Ordonnateur du Trésor public portoit deux Commis à 1,000 liv., qui ont été mis à 1,200 liv.

BUREAUX

QUI NE FONT POINT PARTIE DE LA NOUVELLE ORGANISATION DE LA TRÉSORERIE NATIONALE,

Et qui ne doivent subsister que jusqu'aux époques ci-après déterminées.

Liquidateurs pour l'examen des pièces relatives aux remboursemens à faire par la Caisse de l'Extraordinaire.

[Ce Bureau ne doit avoir qu'une existence momentanée et subordonnée aux circonstances.]

Un premier Liquidateur	4,500 ℔	
Un second Liquidateur	4,000	
Un Commis, à	2,000	15,000 ℔
Trois Commis, à 1,500 liv.	4,500	

Bureau pour le paiement des pensions.

[L'existence de ce Bureau et du suivant, ne doit avoir lieu que jusqu'a l'époque de la réunion des pensions et coupons d'intérêts de la dette publique aux Payeurs des rentes, ou à l'établissement qui leur sera substitué.]

Un Vérificateur des quittances et pièces	3,600 ℔	
Un second Vérificateur	2,600	
Un troisième Vérificateur	2,500	16,500
Un Commis chargé des enregistremens	2,400	
Trois Commis à 1,800 liv.	5,400	

Bureau pour la vérification des Coupons d'intérêt, les etats de leur paiement, et le soin d'en préparer les comptes.

Un Commis principal	2,400 ℔	
Quatre Commis, à 1,500 liv.	6,000	8,400
Commis conservé pour les restes des exercices des ci-devant Receveurs-généraux des Finances		2,000
De cette part		41,900 ℔

Report		41,900 ℔
Bureau provisoire de l'Agent du Trésor-public.		
[L'Assemblée Nationale doit donner incessamment une consistance définitive à cet établissement.]		
A l'Agent du Trésor-public, à titre de traitement provisoire	8,000 ℔	
Un Commis principal	3,000	
Deux Commis, à 1,500 liv.	3,000	16,400
Deux, à 1,200 liv.	2,400	
Bureau d'expédition et de révision des Brevets de pensions, dont les fonctions cesseront au premier Janvier prochain.		
Un Chef.	5,000 ℔	
Un Commis principal	2,600	7,600
Ancien Bureau de Liquidation, dont les fonctions cesseront au premier Octobre prochain.		
Un premier Commis.	10,000 ℔	
Un Commis, à	2,100	14,100
Un, à	2,000	
Bureau établi pour l'échange momentané des Assignats, tant que les circonstances exigeront cette mesure.		
[Ce Bureau, à compter du premier Octobre, sera à la charge du Département.]		
Un premier Commis.	6,000 ℔	
Un Chef.	1,800	
Quatre Commis, à 1,200 liv.	4,800	
Deux Commis, à 900 liv.	1,800	
Cinq Commis, à 600 liv.	3,000	
Deux Garçons de Bureau, un à 800 liv., un à 600 liv.	1,400	
Quatre Porteurs de lettres, à 1,080 liv.	4,320	29,120
Caisse des échanges.		
Un Caissier	4,000	
Deux Garçons de Caisse, un à 1,200 liv., un à 800 liv.	2,000	
TOTAL		109,120 ℔

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

ET COMPARAISON.

Les émolumens fixes accordés aux Préposés et Employés qui formeront la consistance habituelle et permanente de la Trésorerie Nationale, montent en total à.	742,584 ℔
Les gratifications à	30,000
A quoi il convient d'ajouter,	
1°. Les émolumens accordés aux Employés attachés aux Bureaux de formation des comptes définitifs, lesquels montent à 102,200 liv., mais qui seront réduits, au plus, à 50,000 liv. aussitôt que la comptabilité arriérée aura été remise au courant, ci . . .	50,000
2°. Les Bureaux des ordonnances qui passent au Ministre de l'intérieur ; leur dépense, qui s'élevoit à 76,450 liv., sera susceptible d'être réduite, dans le courant de l'année prochaine, à la somme de	24,000
3°. Les Dépenses variables, telles que frais de Bureaux, fournitures de bois et de lumière, entretien de l'Hôtel, et réparations qu'on peut évaluer à	120,000
Total des Dépenses de la Trésorerie Nationale dans sa nouvelle consistance, en ce non compris le traitement des Commissaires.	966,584
Dépenses dans l'ancienne consistance, conformément à l'état ci-après	1,416,081
ÉCONOMIE.	449,579 ℔

Cette économie est indépendante de celle qui a été faite au premier Janvier dernier par la suppresssion des Receveurs-généraux des Finances, des Trésoriers et Receveurs-généraux des Pays d'États. Les Bureaux établis pour la suite de la rentrée et du versement des impositions directes et indirectes, ne coûteront, ainsi qu'il résulte des états ci-dessus, que 190,020 liv., et ils remplaceront une administration qui coûtoit, pour les seules impositions directes, 2,356,456 liv., ainsi qu'il résulte de l'état ci-après.

Les économies faites sur la rentrée et le versement des impositions indirectes, d'après les dispositions des Décret des 9, 16 et 18 Mai, s'il étoit possible d'en faire le calcul, monteroient à une somme au moins égale.

DÉPENSES QUE SUPPORTOIT LE TRÉSOR PUBLIC,

Pour la seule rentrée des Impositions directes, antérieurement au premier Janvier dernier.

Pays d'Élection et Pays conquis.

Taxations et droits d'exercice			1,889,510 ℔	2,356,456 ℔
Pays d'États.				
Languedoc	Trésorerie	84,469 ℔	109,609	
	Recette générale	25,140		
Bretagne	Trésorerie	25,524	36,782	
	Recette générale	11,258		
Bourgogne	Trésorerie	70,000	75,800	
	Recette générale	5,800		
Provence	Trésorerie	9,800	24,968	
	Recette générale	15,968		
Pau et Bayonne	Recette générale		42,787	
Caisse commune des Recettes générales des Finances et Bureaux du Comité			102,000	
Partie des anciens Bureaux d'Administration des Recettes générales transférés au Trésor Public			75,000	

État des Bureaux de la Trésorerie Nationale.

DÉPENSES

DE LA TRÉSORERIE NATIONALE

Dans sa consistance antérieure au premier Juillet 1791.

Traitement du Directeur général.	60,000 ℔
Traitement du premier Commis des Finances	30,000
Département de la Recette et de la Dépense générale	206,921
Département des Dépenses diverses.	186,400
Département des dépenses de la Guerre	207,350
Département des Dépenses de la Marine	98,000
Bureau de l'Agent du Trésor Public, en évaluant à 8,000 liv. son traitement annuel .	14,300
Bureau du dépôt des ordonnances et de la distribution des fonds	35,350
Bureau d'expédition des ordonnances et de correspondance pour les affaires du Département.	41,100
Bureau de contrôle de la Recette et de la Dépense du Trésor Public	10,650
Bureaux de correspondance établis au premier Janvier dernier, pour la suite des rentrées et versemens des Impositions directes, y compris les Bureaux de M. Gaudin.	245,550
Bureau d'expédition des Brevets de Pensions	7,900
Bureau des Monnoies	7,450
Bureau de vérification des Etats au vrai des Dépenses diverses.	26,240
Bureau du contrôle des Dépenses et de la vérification des comptes de la Guerre. .	25,400
Bureau du contrôle des Dépenses et de la vérification des comptes de la Marine. . . .	38,640
Cinq Garçons de Bureaux, pour les Bureaux ci-dessus	4,000
Bureau des Etats du Roi.	20,000
Bureau des Rentes.	16,400
Bureau de Liquidation.	15,350
Bureau des Dépêches.	14,900
De cette part	1,321,801 ℔

Report.	1,321,801 ℔
Bureau pour l'échange des Assignats contre espèces, y compris les Dépenses de la Caisse	29,120
Loyer du petit contrôle	14,000
Portier du petit contrôle, et monteur de bois	1,160
Dépenses *variables* autres que la bougie et les fournitures de Bureaux, attendu que celles-ci ont été comprises dans les Dépenses ci-dessus, environ	50,000
Total des Dépenses à la charge du Trésor Public dans son ancienne consistance. .	1,416,081 ℔

f9